



Agence Sovimo

Depuis 1974

(face au port de La Napoule)

<b>BARÈME DES HONORAIRES SUR LA TRANSACTION</b>	<b>Forfait ou Pourcentage %</b>
< 120 000,00	12000,00 € TTC
120 001,00 - 200 000,00	9% TTC
200 001,00 - 300 000,00	8% TTC
300 001,00 - 500 000,00	7% TTC
500 001,00 - 2 000 000,00	6% TTC
> 2 000 001,00	5% TTC
<b>HONORAIRES ESTIMATION</b>	
Propriété jusqu'à 200 m <sup>2</sup> habitables	250,00 € TTC
De 201 à 350 m <sup>2</sup> habitables	350,00 € TTC
De 351 à 500 m <sup>2</sup> habitables	450,00 € TTC
Au-delà de 500 m <sup>2</sup> habitables	600,00 € TTC
<b>HONORAIRES DE LOCATION</b>	
<b>Honoraires de gestions locative - Baux d'habitation * :</b>	
Honoraires de gestion = Base de calcul sur encaissements annuels :	
1. Jusqu'à 5 000 euros	10.00% TTC
2. De 5 001 à 8 000 euros	9.50% TTC
3. De 8 001 à 15 000 euros	8.40% TTC

Résidence du château 170 Avenue Henri Clews 06210 Mandelieu La Napoule

Tel : 04.93.49.81.70 – Mobile 06.63.63.24.10

Email : [sovimo@orange.fr](mailto:sovimo@orange.fr) Site internet : [www.agencesovimo.com](http://www.agencesovimo.com)

S A R L Au capital de 30 000€ - RC CANNES B

Carte professionnelle : N° 403 541 436 délivrée par la CCI Côte d'Azur

4. Au-dessus de 15 000 euros	7.50% TTC
* Révisable annuellement.	
<b>Honoraires location d'habitation :</b>	
* A la charge du propriétaire	1 mois de loyers charges comprises TTC
A la charge du locataire	Tarifification Loi ALUR
Plafonds relatifs à la visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail :	
	* 13 euros TTC/m <sup>2</sup> en Zone très tendue
	*12 euros TTC/m <sup>2</sup> en Zone tendue
	*10 euros TTC/m <sup>2</sup> pour le reste du territoire
Plafonds relatifs à l'état des lieux : 3 euros /m <sup>2</sup>	
<b>Honoraires de Gestion locative - Baux com- merciaux : J</b>	
Honoraires de gestion = Base de calcul sur encaissements annuels :	
1. Jusqu'à 10 000 euros HT	12.00% TTC
2. De 10 001 à 15 000 euros HT	11.00% TTC
3. Au-dessus de 15 000 euros HT	10.20% TTC



Agence Sovimo  
Depuis 1974  
(face au port de La Napoule)

<b>Honoraires locations - Baux commerciaux :</b>	
* Honoraires calculés sur les 3 premières années de loyers hors charges d'un bail commercial de 9 ans	à la charge du locataire = 12.00% TTC
* Pour les baux dérogatoires de courte durée, ou professionnels, honoraires limités à 2 mois TTC du montant du loyer	à la charge du locataire
<b>Honoraires rédaction Bail et Actes</b>	
* Rédaction bail & actes Habitation	300,00 € TTC (partagés par moitié entre le bailleur et le locataire)
* Rédaction bail & actes Commercial = Base de calcul sur encaissements des loyers charges comprises annuels :	
* Jusqu'à 17 000,00 euros	1 500,00 € TTC
* De 17 001 à 28 000 euro	2 000,00 € TTC
* Au-dessus de 28 001 euro	2 500,00 € TTC
HORS GESTION	
<b>REMISE VIP DE 25% POUR NOS CLIENTS FIDELES</b>	
<b>PRESTATION DE LA GESTION LOCATIVE</b>	
Quittances de loyer et document CAF	Inclus

Résidence du château 170 Avenue Henri Clews 06210 Mandelieu La Napoule  
Tel : 04.93.49.81.70 – Mobile 06.63.63.24.10  
Email : sovimo@orange.fr Site internet : www.agencesovimo.com  
S A R L Au capital de 30 000€ - RC CANNES B  
Carte professionnelle : N° 403 541 436 délivrée par la CCI Côte d'Azur



Agence Sovimo  
 Depuis 1974  
 (face au port de La Napoule)

Révision annuelle du loyer selon indice de référence	Inclus
Relance au 1er impayé de loyer	Inclus
Mise en demeure si loyer impayé	Inclus
Régularisation annuelle des charges	Inclus
État des lieux d 'entrée Tarification gouvernementale - LOI ALUR	
États des lieux sortie si relocation par nos soins	Gratuit
État des lieux en cas de non relocation par nos soins	180 € TTC
Honoraires relocation par nos soins	Mandat de gestion
Envoi trimestriel des comptes au propriétaire	Inclus
Virement des loyers	Inclus
Vacation horaire	130 € TTC /heure
Paiement des appels de fonds ou autres charges syndic	Inclus
Suivi et exécution de travaux inférieurs à 500,00 € HT	Inclus
Suivi de travaux et de sinistre entre 500 et 2 000 euros HT :	100 € TTC
Suivi et exécution de travaux supérieurs à 2 000 euros HT :	6% HT
Déclaration sinistre dégât des eaux et suivi	Inclus

Résidence du château 170 Avenue Henri Clews 06210 Mandelieu La Napoule  
 Tel : 04.93.49.81.70 – Mobile 06.63.63.24.10  
 Email : sovimo@orange.fr Site internet : www.agencesovimo.com  
 S A R L Au capital de 30 000€ - RC CANNES B  
 Carte professionnelle : N° 403 541 436 délivrée par la CCI Côte d'Azur



Agence Sovimo  
 Depuis 1974  
 (face au port de La Napoule)

Expertise sinistre (Dégâts des eaux etc...)	Tarif vacation horaire
Représentation aux Assemblées Générales	Tarif vacation horaire
Déclaration annuelle des revenus fonciers	50 € TTC
Démarche auprès de l'administration fiscale	50 € TTC par action
Forfait annuelle de correspondance	39 € TTC
Ouverture dossier contentieux :	180 euros TTC et suivi tarif vacation
Clôture de compte en fin de contrat de gestion	Un trimestre d'honoraires avec un minimum de 150,00 € TTC
<b>HONORAIRES POUR LOCATIONS SAISONNIÈRES :</b>	
Honoraires	à la charge du locataire 30 € TTC
En dessous du montant de 700,00 € TTC	230 ,00 € TTC

Résidence du château 170 Avenue Henri Clews 06210 Mandelieu La Napoule  
 Tel : 04.93.49.81.70 – Mobile 06.63.63.24.10  
 Email : sovimo@orange.fr Site internet : www.agencesovimo.com  
 S A R L Au capital de 30 000€ - RC CANNES B  
 Carte professionnelle : N° 403 541 436 délivrée par la CCI Côte d'Azur